



Efficacité des politiques de stabilisation des prix alimentaires en Afrique subsaharienne

Le cas du Mali

Résumé de l'étude réalisée par Galtier F.¹, Diakité L.², Diarra S.³

¹Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, ²Institut d'économie rurale du Mali,

³Observatoire du marché agricole du Mali

avec le soutien du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Le gouvernement malien a pris rapidement, dès 2007, des mesures face à l'envolée des prix alimentaires. Ces mesures visaient à la fois à **tempérer l'augmentation des prix à la consommation** et à **promouvoir les productions locales**.

L'étude a mesuré l'impact de quatre actions :

- **les détaxations des importations** : pendant plusieurs mois par an, à la fois en 2007, 2008 et 2009, le riz importé n'était soumis ni aux droits de douane (10% de la valeur du riz importé) ni à la TVA (18%) ;
- **les interdictions d'exportation**, qui ont concerné le riz mais aussi le mil, le sorgho et le maïs pendant toute l'année 2008 ;
- **la constitution de stocks publics**, par l'achat de céréales sur les marchés locaux ou internationaux, de façon à assurer l'approvisionnement du marché mais également pour stabiliser les prix ;
- **l'Initiative Riz**, qui est un plan de relance de la production de riz, mis en œuvre en 2008, avec deux objectifs. D'une part, il vise l'amélioration de l'approvisionnement des agriculteurs en engrais, semences et équipements agricoles. D'autre part, il agit sur la commercialisation, afin de soutenir les prix au producteur tout en stabilisant les prix à la consommation. En 2009, l'initiative a été reconduite et étendue à maïs, au blé et au coton.

Principales conclusions

Quels que soient les volumes produits et commercialisés et le niveau de la demande, les prix payés aux agriculteurs varient fortement au cours de l'année : ils sont faibles au moment de la récolte et augmentent ensuite tout au long de l'année, jusqu'à la récolte suivante.

Par contre, au niveau des consommateurs, dans les années « normales », c'est-à-dire sans tensions fortes sur les marchés locaux, les prix fluctuent peu au cours de l'année. Ce lissage s'explique par le comportement des commerçants. En gérant leurs stocks et en faisant varier leurs marges au cours de l'année, ils ne transfèrent pas aux consommateurs l'instabilité des prix payés aux producteurs.

Mais dans les années de crise, lorsque la production est très faible, les commerçants ne sont plus en mesure d'amortir les variations des prix. Les prix à la consommation augmentent alors fortement avant la récolte, au moment où les prix payés aux producteurs sont les plus élevés. Ces fluctuations fortes des prix payés aux producteurs semblent principalement s'expliquer par leur incapacité à stocker la production.

Note : les négociants ont un rôle positif dans la mesure où ils atténuent l'instabilité des prix aux consommateurs. En revanche, ils captent une partie importante de la valeur ajoutée, au détriment des organisations professionnelles agricoles (OP).

Recommandations : combiner les instruments

1. **Favoriser le stockage pour les organisations agricoles** : améliorer l'accès au crédit des producteurs et des OP pour accroître le stockage en milieu paysan, notamment entre deux récoltes, ce qui aurait pour effet d'améliorer les revenus des agriculteurs et de diminuer l'instabilité des prix.
2. **Améliorer le suivi des stocks nationaux** constitue un mode de diminution de l'instabilité des prix aux producteurs. Au vu des quantités de riz consommées et produites au Mali, le stockage public de quantités raisonnables peut avoir un effet sensible sur l'instabilité des prix. Néanmoins, il ne faut pas oublier les limites de cet outil liées en particulier à ses coûts.
3. **Relancer la production locale** par des plans combinant des soutiens aux agriculteurs et l'amélioration de la commercialisation permet un meilleur l'approvisionnement des marchés tout en assurant des prix intéressants à la fois aux producteurs et aux consommateurs. Le bilan de l'*Initiative Riz* en 2008 devrait permettre de tirer des leçons pour améliorer la mise en œuvre, et donc l'efficacité, de ce type de relance

Par contre, le contrôle des importations *via* des mesures fiscales reste incertain, à cause de sa faisabilité légale et de la faiblesse de ses effets sur l'instabilité des prix.

Note : *Des politiques publiques favorables au fonctionnement des marchés amélioreront l'efficacité et la portée de ces instruments.*

Contact: Marie-France Chatrier, Cape Code Communication, mfchatrier@gmail.com, 06 86 17 61 43
Contact FARM : Cecilia Bellora, cecilia.bellora@fondation-farm.org, 01 43 23 68 14